

EVALUATION DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE D'UNE U.E – CMAH MONS

Chargé(s) de cours : Brigitte ROELS	Année scolaire :/.....	
Unité d'enseignement : PEINTURE SUR TEXTILE : TECHNIQUE DE BASE	Code : 611001U11E1	
Nom, prénom étudiant :	N° adm : 73	UE déterminante : OUI/NON

Seuil de réussite

AA1 ♦ De réaliser un motif ou une décoration sur un support : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>En respectant le sujet choisi</i> ○ <i>En respectant les contraintes techniques : d'expliquer les possibilités et contraintes de la technique utilisée</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Richesse et intérêt de la composition du motif ➤ La combinaison des techniques 	A/NA
Pourcentage (50%) uniquement si tous les AA sont atteints	50% (a)

Critères incontournables *

Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%,

Degré de maîtrise

degré de l'harmonie et de l'esthétique	/30
degré du niveau de finition	/20
Pourcentage total	/50 (b)

POURCENTAGE FINAL DE L'UE (a)+(b) :/100

Motivation(s) d'ajournement / refus :

.....

.....

Le conseil des études évalue l'atteinte du seuil de réussite de chaque AA sachant que l'évaluation de plusieurs AA peut se faire lors d'une épreuve qui a un caractère global. Pour chaque AA, on peut identifier le (ou les) critère(s) de réussite permettant d'objectiver l'évaluation. Il est conseillé de choisir un nombre limité de critères essentiels.

Pour chaque évaluation intervenant dans l'évaluation certificative, il est nécessaire d'identifier le ou les AA visés. Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%. Le degré de maîtrise ne sera pris en compte que si l'étudiant a atteint le seuil de réussite. Les critères du degré de maîtrise seront pris en compte pour déterminer le pourcentage entre 50 et 100 (v. RGE, art. 14, §4, 2ème al.)